



Syndicat National des Monuments Historiques CGT

Thomas Pucci
Secrétaire Général du SNMH-CGT

A

Brigitte Téhoval
Directrice des Ressources Humaines du CMN

Paris, le 21 janvier 2013

Objet : Fermeture de certains monuments pour intempérie

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Lors de notre rendez-vous du 14 janvier dernier, nous vous avons fait part, entre autres sujets, des difficultés que de nombreux agents du CMN rencontrent en période hivernale soit pour se rendre sur leur lieu de travail, soit une fois arrivés, quand le monument n'ouvre pas.

En effet, à ce jour, aucune doctrine précise n'est en vigueur dans notre établissement, laissant ainsi chaque administrateur agir à sa guise.

Dans certains sites lorsque le constat est fait que le monument restera fermé, ou fermera beaucoup plus tôt que l'horaire habituel, on laisse les agents partir plus tôt, après leur avoir permis de travailler un peu sur place (déblayage, rangement, classement, accueil téléphonique...) sans leur faire la moindre difficulté.

En revanche sur d'autres sites on recense plusieurs difficultés :

Île de la Cité

Ainsi, dans l'Île de la Cité, chaque année, les agents sont sommés, au dernier moment, de se rendre à la Conciergerie ou la Sainte-Chapelle. Les années précédentes, il était même imposé aux agents titulaires de prendre des postes dans ces monuments sans qu'aucun nouvel arrêté d'affectation ne leur soit établi ! Si nous avons pu obtenir que les agents puissent avoir des affectations temporaires pour les couvrir, cela ne résout fondamentalement pas le problème des conditions de de travail pendant les intempéries.

De plus, le problème demeure pour les agents contractuels. Leur contrat de travail stipule qu'ils sont affectés aux Tours de Notre-Dame. L'administration locale, leur interdit de rester sur le site (alors qu'ils pourraient travailler au comptoir ou dans le bureau de régie) et leur demande soit de se rendre à la Conciergerie ou la Sainte-Chapelle, soit de déposer une journée de congé.

Par ailleurs, comme rien n'a été prévu en terme d'organisation du travail pour accueillir les agents des Tours de Notre-Dame (contractuels ou titulaires), ces derniers se retrouvent en double, voire en triple, sur les postes !

Mont-Saint-Michel

Autre exemple, au Mont-Saint-Michel, fermeture de l'abbaye, vendredi dernier. Les agents ont été autorisés à rentrer chez eux à partir de 13 heures, mais ceux n'ayant pu se rendre sur place se verront retirer une journée de congé. Beaucoup d'agents affectés au Mont-Saint-Michel habitent à Pontorson ou à Avranches (environ 20 km de distance) et pour certains dans des hameaux plus isolés encore et les routes, considérées comme non-prioritaires, ne sont pas déneigées. Cette situation est emblématique des difficultés que rencontrent les agents des monuments de Province.

Saint-Cloud

A Saint-Cloud, après moult palabres, l'administration n'a ouvert le domaine qu'à partir de 11 heures pour le fermer à 14 heures et ce uniquement pour les piétons (le domaine étant resté fermé à la circulation automobile). Cependant, les péagistes de service le matin, ont été conduits, en voiture, sur une route particulièrement glissante, jusqu'aux différents postes de travail les exposant ainsi à un sérieux risque d'accident. Ils sont ensuite resté seuls à leurs postes jusqu'à 14 heures. Ceux de service l'après-midi, ont été contactés pour ne pas venir travailler. Auront-ils un jour de congé défalqué ?

Il ne s'agit là que de quelques exemples, cette liste étant loin d'être exhaustive. Chaque année, le même problème se répète sans que l'administration prennent en compte les difficultés des agents exaspérés de se retrouver systématiquement dans cette même incertitude. Certains commencent même à le vivre très mal.

Les agents font leur maximum tout au long de l'année pour ouvrir les monuments au public et ce malgré des conditions de travail souvent très difficiles. Ne serait-il pas judicieux de faire preuve d'un peu de bon sens et de souplesse quant à la gestion des effectifs en ces périodes d'intempéries, facilitant ainsi la vie des personnels ? Dans tous les cas il devient urgent de trouver une solution au plus vite. Il est en effet inacceptable que les agents subissent les conséquences des intempéries et l'incapacité de l'administration à gérer cette situation exceptionnelle. Comme il est inacceptable qu'ils épuisent tous leurs droits à congé pour cette même raison.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame la Directrice des Ressources Humaines, l'expression de mes salutations syndicales.

